



Dimanche 20 Avril 2025

TROPHEE DE L'HOMOPONGISTUS - THUIR

RÈGLEMENT

- ✓ **Article 1 :** Le Tennis de Table Thuirinois organise le Dimanche 20 Avril 2025, son Trophée de L'homopongistus Thuirinois au complexe sportif :
Salle des Aspres 7 avenue François Mitterrand 66300 THUIR
- **Responsable du tournoi :** Decool Xavier : inscription sur <https://ttthuir.fr>
 - **Ce tournoi régional de tennis de table est ouvert aux joueurs d'Occitanie, homologué : N° : 2027/2024-R** pour lequel le règlement FFTT s'applique.
- ✓ **Article 2 :** Les performances seront prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.
Les classements sont ceux en cours de la 2° phase (saison 2024-2025).
- ✓ **Article 3 :** **7 tableaux sont prévus : places limitées dans tous les tableaux à 48 joueurs**
- **Un tableau handicap non homologué par la FFTT (TH) est mis en place.**
- **Article 4 :** **Un joueur peut s'inscrire à 3 tableaux maximum plus le Handicap**

Tableaux Points	Libellé	Heure	Prix	1°	2°	3°	4°
500 - 999	T_59	8h30	8,00 €	60 €	30 €	20 €	20 €
1300 - 1899	T_1318	9h30	8,00 €	150 €	80 €	40 €	40 €
500 - 799	T_57	10h30	8,00 €	50 €	25 €	15 €	15 €
800 - 1499	T_814	11h30	8,00 €	100 €	60 €	35 €	35 €
500 - 1299	T_512	12h30	8,00 €	80 €	50 €	30 €	30 €
TS	TS	13h30	10,00 €	250 €	150 €	60 €	60 €
Handicap	TH	14h30	8,00 €	70 €	40 €	25 €	25 €

- ✓ **Article 5 :** **L'organisateur ne fournira pas les balles.**
Les balles devront être homologuées ITTF cela afin d'éviter les réclamations.
- ✓ **Article 6 :** Le premier tour des tableaux se déroulera par **poules de 3 joueurs** sauf le **tableau TH**.
Les parties se dérouleront aux meilleures des cinq manches.
Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.
Les matchs seront arbitrés par les joueurs.
Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer un match sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.
Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué.
- ✓ **Article 7 :** **Conformément au règlement de la F.F.T.T, il sera formellement interdit de coller sur le site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur).**
- ✓ **Article 8 :** Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était

qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquence l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule.
Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.
Un joueur ne se présentant pas à sa table après le deuxième appel sera déclaré forfait par le juge arbitre.

- ✓ **Article 9** : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, concernant vos parties non jouée vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.
- ✓ **Article 10** : Le Tennis de Table Thuirinois se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.
- ✓ **Article 11** : Les juges-arbitres seront M. **Stéphane Legrand** de Pérols.
Les épreuves se dérouleront sur 20 tables.
- ✓ **Article 12** : Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short.
- ✓ **Article 13** : Les inscriptions seront prises jusqu'au Samedi 19 avril 2025 à 15h00.
Uniquement sur notre site internet <https://ttthuir.fr>
Règlement possible sur place par espèces ou par chèque à l'ordre du Tennis de Table Thuirinois.
Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 1 heure avant le début du tableau.
- ✓ **Article 14** : Récompenses selon le tableau ci-dessus.
- ✓ **Article 15** : Le fait de s'engager dans le trophée de l'Homopongistus de Thuir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- ✓ **Article 16** : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans le gymnase au cours du trophée de l'Homopongistus de Thuir.
- ✓ **Article 17** : Une buvette proposera des sandwiches et des boissons.
Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.
- ✓ **Article 18** : Cet article est spécifique au tableau Handicap.
Le tableau Handicap est ouvert à tous (Licenciés et non Licenciés).
Le tableau Handicap est à élimination directe.
Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 points d'écart en fin de manche et 2 services alternés par joueur.
Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart.
Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.
- ✓ **Article 19** : Tout point non prévu par le présent règlement, sera tranché par le Juge Arbitre, en accord avec l'organisateur.
- ✓ **Article 20** : Le tirage au sort ouvert au public aura lieu au gymnase du club de Thuir et cela la veille du tournoi à 17H00.
(Adresse de la salle : Parking de Verdun Allée du Chemin des Dames, 66300 Thuir)